



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Bourse de croissance TSX – ABI.V  
Le 2 novembre 2010

## ABCOURT DÉPOSE UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE EN VUE D'UNE NOUVELLE ÉMISSION D'UNITÉS

*Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être diffusé par les agences de transmission des États-Unis ni à être publié aux États-Unis.*

---

Mont-St-Hilaire, Québec, Canada, le 2 novembre 2010

**M. Renaud Hinse, président et chef de la direction de MINES ABCOURT INC. (Bourse de croissance TSX : ABI, Berlin et Frankfort) (la « Compagnie »)** a annoncé aujourd'hui que la compagnie avait déposé un prospectus simplifié provisoire en vue d'une nouvelle émission d'unités de la compagnie (les « unités ») dans chacune des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, d'Ontario et du Québec (le « placement »). Le placement sera réalisé dans le cadre d'un placement pour compte par l'intermédiaire d'Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. (le « placeur pour compte »). Le prix d'émission des unités et le prix d'exercice des bons de souscription compris dans les unités, seront établis par la compagnie et le placeur pour compte en fonction de la situation du marché au moment du dépôt par la compagnie du prospectus simplifié définitif dans le cadre du placement.

Chaque unité sera composée d'une action de catégorie B (action ordinaire) et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la compagnie. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de la compagnie pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture du placement. Les unités seront divisées en actions et en bons de souscription immédiatement à la clôture du placement.

La compagnie attribuera une option de surallocation au placeur pour compte, qui peut être levée en totalité ou en partie, pendant une période de 30 jours suivant la clôture du placement, aux termes de laquelle celui-ci pourra acquérir un nombre maximal d'unités supplémentaires correspondant à 15 % du nombre d'unités vendues aux termes du placement. Dans le cadre du placement, la compagnie conviendra de verser au placeur pour compte une rémunération en espèces de 7,50 % et de lui octroyer des options de rémunération lui conférant le droit d'acquérir un nombre d'actions ordinaires de la compagnie correspondant à 7,50 % du nombre global d'unités émises et vendues aux termes du placement (y compris l'option de surallocation) pendant une période de 24 mois.

Abcourt affectera le produit du placement principalement à l'avancement du projet de la mine d'or Elder dans la région d'Abitibi de la province de Québec. Le solde du produit sera affecté à son fonds de roulement.

Le placement est assujéti aux conditions d'usage et à l'approbation des organismes de réglementation, y compris à celle de la Bourse de croissance TSX.

Les unités n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), et ne peuvent être offertes, vendues ni livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis, ou pour le compte ou le bénéfice de celles-ci, à moins d'être inscrites en vertu de la Loi de 1933 ou d'avoir obtenu une dispense des exigences en matière d'inscription prévues par la Loi de 1933. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'achat concernant les titres, et aucune vente de titres ne sera réalisée dans quelq'État des États-Unis que ce soit, où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Dans le passé (1944-1964) la mine Elder a produit 350 000 onces d'or.

En juillet 2009, une révision des ressources aurifères de la propriété Elder en accord avec la directive nationale 43-101 a été complétée par une personne indépendante qualifiée, M. Jean-Pierre Bérubé, ing., consultant de Trois-Rivières, Québec, Canada.

Voici un sommaire des ressources non diluées (converties en métrique):

<b>Teneur de coupure</b>	<b>3.8 grammes/tonne</b>			<b>5.1 grammes/tonne</b>		
	<b>Tonnes</b>	<b>Au gr/t</b>	<b>Onces</b>	<b>Tonnes</b>	<b>Au gr/t</b>	<b>Onces</b>
Mesurées	402 286	6,5	83 635	256 379	7,7	63 736
Indiquées	<u>402 742</u>	<u>6,6</u>	<u>85 502</u>	<u>287 296</u>	<u>7,7</u>	<u>71 422</u>
Mesurées & indiquées	805 028	6,5	169 137	543 675	7,7	135 158
Présumées	237 289	6,1	46 722	159 704	7,2	37 067

## À propos d'Abcourt

La compagnie, Mines Abcourt inc., est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur minière avec des propriétés stratégiquement situées dans le nord-ouest du Québec au Canada. La propriété Abcourt-Barvue avec des réserves de minerai et des ressources 43-101 en argent et en zinc et la propriété Elder avec des ressources 43-101 en or, ainsi que la propriété Aldermac avec des ressources historiques en cuivre et en zinc sont toutes les trois d'anciennes mines ayant déjà été en exploitation. Abcourt se concentre présentement sur l'avancement des projets Abcourt-Barvue et Elder en vue de les remettre en exploitation. Une étude positive de faisabilité 43-101 a été complétée en 2007 sur le projet Abcourt-Barvue. De plus, de l'équipement pour l'usine a été acheté (voir Communiqués de Presse du 16 février et du 9 août 2007 ainsi que du 1<sup>er</sup> et du 7 février 2008). Aussi, un calcul de ressources 43-101 a récemment été complété pour la mine Elder. Pour de plus amples renseignements sur Mines Abcourt inc. (TSXV : ABI), veuillez consulter notre site web [www.abcourt.com](http://www.abcourt.com) et le site Sedar [www.sedar.com](http://www.sedar.com) (voir : Mines Abcourt inc). Un plan de localisation et une projection longitudinale de la zone minéralisée Aldermac sont montrés sur le site web. Un petit plan de localisation des propriétés Elder et Tagami est aussi montré sur notre site web.

**EXPOSÉS SPÉCULATIFS :** Sauf pour les déclarations de faits historiques, toutes les déclarations dans ce communiqué de presse incluant sans limitation, les exposés concernant les prévisions, les plans et objectifs de Mines Abcourt inc., sont des exposés spéculatifs, sujets à des risques et à des incertitudes. Il n'est pas certain que ces exposés soient exacts ; les résultats éventuels et les événements futurs pourraient être grandement différents de ceux anticipés dans ces exposés.

Ce communiqué de presse a été préparé par M. Renaud Hinse, une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101, président de Mines Abcourt inc.

Pour de plus amples informations :

**Renaud Hinse, président**    **T :** 819 768-2857    450 446-5511  
**F :** 819 768-5475    450 446-3550    **E-mail:** rhinse@abcourt.com

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*